

COMMUNE DE SAINT SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE Tél : 04.73.81.10.55

Site: <u>www.saint-sauves-auvergne.fr</u> Courriel: <u>mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr</u>

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE du 27 mars 2021 à 11 heures

<u>Présents</u>: David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Cyrielle COUFORT, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI.

<u>Excusés</u>: Pascale MESURE (pouvoir donné à Catherine RABETTE), Véronique DAMIENS (pouvoir donné à David SAUVAT), Richard GUILLAUME (pouvoir donné à Jacqueline BUROTTO).

Absents: Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE.

Secrétaire: Fabrice MAZZI.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 5 mars 2021
- Instauration du huis clos
- Demande de financement d'abribus auprès du Conseil Régional
- Information et questions diverses

Huis clos (DCM 27032021 01)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18;
- Considérant la crise sanitaire actuelle due au Covid 19;
- Attendu que les gestes barrière et les distances minimales seraient très difficiles à respecter dans le cadre d'une séance ouverte au public ;
- M. le Maire demande la réunion à huis clos.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de tenir la séance du Conseil Municipal du samedi 27 mars 2021 à huis clos.

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Demande de financement d'abribus auprès du Conseil Régional (DCM 27032021 02)

En vue d'améliorer le service rendu aux élèves utilisant les transports scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge la fourniture et la pose d'abribus. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- de demander la pose de 5 abribus type Chalet (toiture tuile ALPHA 10 ardoise noire) aux arrêts suivants :
 - Chez Jambel
 - Choriol
 - La Bâtisse
 - La Croze
 - Les Ludines
- d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention en résultant, à signer la convention entre la commune et le Conseil Régional ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Questions et informations diverses:

- <u>Concours départemental Aubrac</u> : Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la participation de la commune en offrant une cloche gravée d'un montant de 190 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du budget 2021.
- Le marché de Pâques aura lieu dimanche 4 avril place du portique de 9 h à 14 h.
- <u>Médiathèque</u>: M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Claudine GALIAY, référente médiathèque, informant les élus que le « désherbage » (tri et élimination des livres vieillissants) aura lieu le 30 mars en collaboration avec les professionnels du réseau de lecture Dômes Sancy-Artense.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le vendredi 16 avril 2021 à 20 h 30.

La séance est levée à 11 h 30.